MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de l'aménagement de l'espace - niveau 3 pour l'année 2026-2027

Vu le code rural, livre VIII ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité « jardinier paysagiste » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité "travaux forestiers" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23/01/2024 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option "ouvrier spécialisé du paysage" ;

Vu l'arrêté du 01/10/1990, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole modifié par les arrêtés du 25/07/1995, du 20/11/2019 puis par celui du 26/05/2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 08/03/2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2026/SGAR/DRAAF/N° 199 du 1er septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Annick BAILLE, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ;

Vu la décision 2026/DRAAF/n°53 portant subdélégation de signature administrative à Monsieur François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement.

ARRETE :

Article 1 : Les diplômes composant le jury d'examen du secteur de l'aménagement de l'espace – niveau 3 sont :

- BPA ouvrier spécialisé du paysage ;
- CAPA Jardinier paysagiste ;
- CAPA Travaux forestiers.

Article 2 : Sont nommés :

- Monsieur Vincent GABORIT, Président ;
- Madame Mathilde CATROUX, Vice-présidente.

Article 3 : Le jury est désigné pour l'année 2026–2027 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- CFA Nantes Terre Atlantique ;
- CFPPA Nantes Terre Atlantique – Site de St Herblain ;
- CFA Montreuil Bellay ;
- CFPPA Angers ;
- CFPPA Montreuil Bellay ;
- CFA La Roche sur Yon ;
- CFPPA Rouillon ;
- Fodé Ouest Nantes ;
- CFC Briacé.

Article 4 : Les membres formateurs et professionnels composant ce jury sont précisés en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 21 septembre 2026

Po/La Directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et apprentissage

François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de l'aménagement de l'espace – niveau 3 pour l'année 2026-2027

Membres formateurs :

Adeline Lemasson	CFPPA Angers
Nicolas Joufflineau	CFPPA Angers
Severine Guerineau	CFPC Nature
Alexandre Demeyer	CFPC Nature
Florence Chevallier	CFPPA Rouillon
Adeline Tremblay	CFA/CFPPA Montreuil Bellay
Jérémy Bouquet	CFPPA Montreuil Bellay
Charly Robin	CFA Nature
Simon Avril	CFA Nature
Christophe Caillaud	Fodé Ouest
Gilles Darracq	Fodé Ouest
Matthieu Gillois	CFC Briacé
David Guillaume	CFC Briacé
Yves Charlet	CFA NTA

Membres professionnels :

Anthony Lucas	CFPPA Nature
Pascal Cruchant	CFA Nature
Alexis Chacun	CFA Nature
Yvon Serre	SRFD
Yann Pourdieu Lecoz	FoDé Ouest
Emmanuel Cochelin	FoDé Ouest
Rémy Sajoux	CFC Briacé
Jean Luc Laheux	CFC Briacé
Joël Gaudin	CFC Briacé
Nicolas Bertru	CFA Montreuil Bellay